

N/REF : 24/06/2026 17H41 C:009845 I:19953

REMOND JANIK

V/Appel du Mercredi 24/06/2026 a 17H41

**4 LA TOUCHE ROUAUX LANHELIN
35720 MESNIL ROC'H**

IMMEUBLE : 11 COUSTEAU
11 MAIL COMMANDANT JACQUES
YVES COUSTEAU
35310 MORDELLES

Rennes, le

26 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 11 MAIL COMMANDANT JACQUES YVES COUSTEAU - JANIK

MOTIF : FUITE AU NIVEAU DU MEUBLE SOUS EVIER
PRENDRE ASPIRATEUR A EAU

Donneur d'ordre : Mme J REMOND

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : ROBINET ÉVIER HS
MISE EN SÉCURITÉ DE ROBINET
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 24/06	1	72,01		72,01
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	42,48		42,48
TOTAL H.T.					114,49
T.V.A. a 10,00%					11,44
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>125,93</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.